

CAHIER DES CHARGES

FINALES DE COUPES DE L'ESSONNE 2021/2022

Préambule

Pour permettre le bon déroulement d'une compétition, une bonne organisation est nécessaire.

A cet effet le District de l'Essonne a rédigé ce document, afin de vous permettre d'adapter vos installations aux besoins de cet événement et de satisfaire aux critères nécessaires à cette organisation.

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse mail suivante : <u>direction@essonne.fff.fr</u> avant le 31 mars 2022 12h.

FINALES 2022/2023

• Dimanche 11 juin 2023

Catégories : U14 – U16 – U18

L'amplitude horaire maximale requise est 7h30-21h

• Dimanche 18 juin 2023

Catégories : CDM – District Séniors - Essonne Séniors

L'amplitude horaire maximale requise est 7h30-21h

SOMMAIRE

- 1. Organisation
- 2. Infrastructures
- 3. Accueil
- 4. Administration
- 5. Affichage
- 6. Arbitrage
- 7. Buvette
- 8. Encadrement
- 9. Logistique
- 10. Récompenses
- 11. Sonorisation





District de l'Essonne de Football



1. ORGANISATION

Le club hôte devra désigner un référent qui sera l'interlocuteur du District pour l'organisation de cette manifestation.

Un Comité d'Organisation composé du référent du Club Hôte, du responsable de la Mairie concernée et des représentants du District sera mis en place et se réunira en amont de la manifestation.

Les frais de sécurité et d'organisme de secours afférents à la manifestation seront organisés et pris en charge par le District.

La ville peut candidater pour les deux jours, et également présenter sa candidature pour une journée seulement.

2. INFRASTRUCTURES

Le site d'accueil devra disposer à minima de :

- 2 terrains dont un synthétique
- Une tribune,
- 6 vestiaires,
- Tableau d'affichage (facultatif)
- Un local administratif avec photocopieur
- Une buvette
- Un parking d'une capacité minimum de 40 voitures
- Une salle de réception d'une capacité de 40 personnes
- Une sonorisation

3. ACCUEIL

a) Accueil des Officiels

Le club organisateur se doit d'accueillir les représentants du District, ainsi que les personnalités officielles, et de les orienter vers les emplacements ou installations qui leurs sont réservés.

b) Accueil des équipes et arbitres :

Les officiels et les équipes seront accueillis par un officiel du district et dirigés vers les installations.

4. ADMINISTRATION

Le club recevant devra fournir sa tablette et faire le nécessaire en amont du match. Les clubs devront avoir un listing des licenciés participant à la rencontre ou FOOT COMPAGNON.







5. AFFICHAGE

Afin de renseigner le public, il est souhaitable, dans la mesure du possible, de disposer d'un tableau d'affichage des scores qui devra être renseigné au fur et à mesure de l'avancement du score.

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, procéder à un affichage de l'évènement au sein de sa commune ou aux emplacements qui lui sont habituels.

Les affiches officielles des finales seront fournies par le District au club hôte.

6. ARBITRAGE

Pour toutes les compétitions qu'il organise le District de l'Essonne prend en charge et fournit les arbitres. Les ballons de matchs ainsi que les drapeaux de touche sont fournis par le District de l'Essonne. Un vestiaire indépendant avec douche devra être mis à la disposition des arbitres.

7. BUVETTE

Les points de ventes « buvettes » et autres débits alimentations boissons sont mis en place et organisés par le club hôte. Il est rappelé que les boissons de toutes sortes, doivent être servies dans des gobelets en plastique.

La vente de boissons en bouteilles ou en « canette » est interdite dans l'enceinte sportive.

8. LOGISTIQUE

La mise en place d'un podium pour la remise des coupes est également souhaitée. Des places assises seront réservées pour les officiels (Conseil Départemental, District, Municipalités des clubs participants et organisateurs). Le club organisateur fournira au District, s'il le souhaite, une liste de personnalités qu'il désire inviter.

Le club fournira les repas des commissaires, organisateurs du D.E.F présents toute la journée et dont la liste sera communiquée par le responsable de la commission d'organisation du D.E.F.

Une facture sera adressée au District à l'issue de la manifestation suivant des tarifs convenus au préalable.

9. RÉCOMPENSES/PROTOCOLE

Il appartient au District de l'Essonne de fournir les récompenses (coupes, fanions)

10. SONORISATION

L'installation d'une sonorisation est nécessaire pour assurer le déroulement de l'épreuve.

Un micro devra être mis à la disposition du Comité d'organisation du District.

Le club organisateur se charge de fournir et d'installer le matériel.



